



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 050-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.75

Déposée le : 17.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stucki (Stettlen, pvl) (porte-parole)
Saxer (Gümligen, PLR)
Amstutz (Sigriswil, UDC)
Linder (Bern, Les Verts)
Hässig Vinzens (Zollikofen, PS)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Kohli (Bern, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -

Financement subsidiaire de la Fondation Gosteli : à quand la contribution du canton de Berne ?

Le 17 septembre 2020, le Conseil fédéral a qualifié la Fondation Gosteli (Archives sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse) d'établissement de recherche d'importance nationale au sens de l'article 15, alinéa 3, lettre a de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1) et donné suite à la demande de financement de la Fondation.

Par conséquent, la Fondation Gosteli obtiendra une subvention fédérale de 572 000 francs par an pour la période 2021-2024 (soit un total de 2 288 000 francs pour la période complète) pour le maintien, la transformation et la réorientation des archives. Conformément à l'article 15, alinéa 5 LERI, les contributions fédérales sont versées de manière subsidiaire et à concurrence de 50 % au maximum du financement de base de l'institution.

Le 4 septembre 2017, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité la motion 079-2017 (« La mémoire historique des femmes suisses est en danger ! »), déposée par Beat Giauque (PLR), Anna-Magdalena Linder (Vert-e-s), Kornelia Hässig Vinzens (PS), Vania Kohli (PBD), Madeleine Amstutz (UDC) et Barbara Streit-Stettler (PEV). Le point 3 de la motion, qui charge le Conseil exécutif de « remplir son rôle de partenaire subsidiaire de sorte à ce qu'on puisse demander à la Confédération de reprendre en considération et libérer de potentielles contributions » a été adopté sous forme de postulat.

Apparemment, il existe un arrêté du Conseil-exécutif prévoyant une participation subsidiaire du canton. Cela serait conforme à la volonté exprimée par le Grand Conseil en 2017 et répondrait d'ailleurs à un besoin urgent. En effet, sans participation financière subsidiaire du canton, la Fondation Gosteli est menacée de faillite puisqu'elle devrait alors restituer les contributions fédérales. Or, le canton de Berne n'a toujours pas versé les contributions en question ni même pris l'engagement ferme de le faire. Si le canton

de Berne ne verse pas rapidement de contribution subsidiaire, la Fondation ne sera pas en mesure d'évoluer pour devenir une institution hybride de mémoire, d'organiser des symposiums scientifiques, de collaborer avec l'Université de Berne et de développer ses activités de vulgarisation scientifique (visites de classes aux Archives Gosteli). La Fondation devrait fermer ses portes et le canton de Berne renoncer à des subventions fédérales subsidiaires qui bénéficient à l'économie cantonale, génèrent des contributions supplémentaires et créent des emplois. Ce scénario doit être évité.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le montant de la contribution subsidiaire cantonale qui manque encore aux Archives Gosteli ?
2. Ce montant relève-t-il de la compétence du Conseil-exécutif ?
3. Si oui, à quel moment le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre une décision ?
4. Si non, le Conseil-exécutif se propose-t-il de soumettre au Grand Conseil un arrêté de financement portant sur le montant nécessaire ?
5. Si oui, à quel moment ? Si non, pourquoi ?

Motivation de l'urgence : malgré la décision du Conseil fédéral du 17 décembre 2020 de qualifier la Fondation Gosteli d'établissement de recherche d'importance nationale au sens de l'article 15, alinéa 3, lettre a LERI, et malgré la volonté exprimée par le Grand Conseil en 2017 de participer subsidiairement au financement des Archives Gosteli, il n'y a toujours pas d'engagement ferme de verser ces contributions. Les moyens des Archives Gosteli vont s'épuiser en 2021 et, en l'absence de contribution cantonale, l'économie du canton de Berne risque d'être privée de la subvention fédérale. Cette question doit être réglée au plus vite.

Destinataires

– Grand Conseil